



Les centres régionaux de Swiss Cycling

1. Qui peut diriger un centre régional ?

Qualification du formateur :

Les cadres régionaux ou les bases d'entraînement régionales peuvent être dirigés seulement par des entraîneurs possédant une formation Swiss Olympic reconnue par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

2. Cadre régional ou base d'entraînement régionale ?

La promotion pour la relève J+S différencie les cadres et les bases d'entraînement régionaux et nationaux.

Une base d'entraînement régionale propose au minimum 400 heures d'entraînement qui sont organisées et suivies par des entraîneurs qualifiés. Cette offre peut se faire sous forme d'entraînement hebdomadaire, de jours d'entraînement, de camps d'entraînement, de récupération, de participation aux compétitions ou autre.

Un cadre régional organise au minimum, indépendamment aux entraînements, 5 interventions d'au moins 50 heures par année d'entraînement, que ce soit pour des journées d'entraînement, des camps d'entraînement, des compétitions, des informations, des récupérations ou autre. Elles doivent être organisées et suivies par des entraîneurs qualifiés.

3. Demande d'application en tant que cadre régional ou base d'entraînement régionale

Les bases d'entraînement et cadres régionaux de Swiss Cycling sont officiellement enregistrés à l'Office fédéral du sport (groupe d'utilisateur 7). Toutes les demandes pour une candidature en tant que base d'entraînement ou cadre régional doivent être soumises jusqu'au 30 septembre au responsable de la relève de Swiss Cycling. Ce dernier fait une demande au groupe de pilotage J+S de jeunes talents. Une fois l'approbation du groupe de pilotage J + S de jeunes talents reçue et les critères de Swiss Cycling remplis, les bases d'entraînement et cadres régionaux seront homologués par Swiss Cycling.

4. Rémunération

Les entraînements pour les athlètes ayant un statut "régional" et qui sont dans la tranche d'âge de la catégorie U19 (10-18 ans) seront indemnisés avec facteur J+S 2.5. Pour les entraînements dont les athlètes ont le statut « national » et qui se trouvent dans la tranche d'âge de la catégorie U19 (10-18 ans) seront indemnisés avec un facteur 4. Enfin, les entraînements organisés dans les cadres ou bases d'entraînement régionaux et dont les athlètes ont le statut « local » et qui ont entre 10 et 20 ans peuvent également en profiter. Ces derniers peuvent seulement être indemnisés avec un facteur 1.

5. Ce que Swiss Cycling offre aux centres régionaux

- Le label officiel de centre régional Swiss Cycling.
- La coordination nationale de tous les centres régionaux et l'accès aux fonds J+S NWF.



- La coordination avec les autorités sportives et politiques dans le cadre de la promotion fédérale du sport.
- Un réseau dans le domaine du concept de la médecine du sport.
- Le soutien dans le domaine de la formation des entraîneurs au travers de Swiss Olympic.
- Une offre gratuite d'entraînements dans le cadre de la formation J+S comme classe d'exercice.
- Les quotas pour la formation ainsi que les trajets en train à Fiesch, Brigels et Tenero pour les athlètes d'équipe régionale qui font le saut dans l'équipe nationale
- Un jour de formation pour des entraîneurs reconnu par J+S à Macolin

6. Exigences envers la direction des bases d'entraînement régionale NWF Swiss Cycling

- Une base d'entraînement régionale officielle de Swiss Cycling se concentre sur une discipline cycliste spécifique. Les formations contiennent aussi des disciplines sportives cyclistes supplémentaires.
- Les membres des équipes régionales restent membres des associations de base.
- Une base d'entraînement officielle NWF de Swiss Cycling peut être dirigée par des individus, des associations, des organisations ou par des communautés d'intérêt.
- La base d'entraînement régionale officielle de Swiss Cycling dispose d'une personne spécialisée et certifiée qui agit en qualité d'entraîneur en charge (au moins niveau d'entraîneur TGK, Swiss Olympic).
- Une base d'entraînement officielle NWF de Swiss Cycling (équipe NWF) est liée contractuellement à Swiss Cycling et est homologuée en tant que tel.
- La personne dirigeante du centre régional d'entraînement est liée de manière hiérarchique directe au responsable de la formation de Swiss Cycling et s'assure de la mise en oeuvre des directives de la fédération nationale. Tout est planifié en accord avec l'entraîneur national.
- Les jeunes sportifs de la relève de chaque région sont réunis au sein de l'équipe. Les sélections des équipes se font sur la base du concept de sélection PISTE de Swiss Cycling.
- Une base d'entraînement régionale propose au minimum 400 heures d'entraînement qui sont organisées et suivies par des entraîneurs qualifiés. Cette offre peut se faire sous forme d'entraînement hebdomadaire, de jours d'entraînement, de camps d'entraînement, de récupération, de participation aux compétitions ou autre.
- La formation est orientée sur le long terme et sur le développement continu des performances des athlètes. C'est pour cette raison, qu'en parallèle à la discipline spéciale, d'autres disciplines cyclistes ainsi que les aspects de mouvement d'autres sports sont intégrés. Une spécialisation précoce n'entre pas dans le cadre du concept de promotion de la relève de Swiss Cycling (voir Swiss Cycling concept promotion de la relève).
- Chaque équipe régionale incluant ses membres participent à la campagne Swiss Olympic „cool and clean“ et s'engagent dans ce sens.
- Chaque base d'entraînement s'engage à respecter les sept principes de la charte éthique du sport.



- Les bases d'entraînement régionale s'autofinancent au travers des contributions de sponsors, de J+S NWF, de Swiss Cycling, des contributions d'associations etc.
- Les entraîneurs communiquent au plus tard le 30 Novembre (route, VTT, piste, trial et cycle-balle) la planification pour l'année à venir auprès du coach responsable J+S NWF de Swiss Cycling (selon les indications du NWF de Swiss Olympic). Des données concernant la planification annuelle qui sont remises avec retard ou de manière incorrecte ne seront pas traitées. Le paiement de fonds NWF est immédiatement annulé. Cyclo-cross, cycle-artistique et BMX doivent remettre les formulaires au plus tard au 30 Juin.
- Les entraîneurs remettent au plus tard au 31 Décembre (route, VTT, piste, trial et cycle-balle) le décompte avec le formulaire AWK NG 7 ainsi que l'outil de classement PISTE dûment remplis pour l'année écoulée et ce, auprès du coach J+S NWF en charge de Swiss Cycling (selon les directives NWF de Swiss Olympic). Cyclo-cross, cycle-artistique et BMX doivent remettre les formulaires au plus tard au 30 Juin. Les décomptes qui sont remis avec retard ou de manière incorrecte ne seront pas traités. Le paiement de fonds NWF est immédiatement annulé!
- Le paiement des fonds pour la relève a lieu une fois par an de la part de Swiss Cycling. Ni acompte et ni avances ne sont accordés.

7. Exigences envers la direction des équipes régionales officielles NWF Swiss Cycling

- Une équipe régionale officielle Swiss Cycling se concentre sur une discipline cycliste spécifique. Les formations contiennent aussi des disciplines sportives cyclistes supplémentaires.
- Les membres des équipes régionales restent membres des associations de base.
- Une équipe régionale officielle NWF Swiss Cycling peut être dirigée par des individus, des associations, des organisations ou par des communautés d'intérêt.
- L'équipe régionale officielle Swiss Cycling dispose d'une personne spécialisée et certifiée qui agit en qualité d'entraîneur en charge (au moins niveau d'entraîneur TGK, Swiss Olympic).
- Une équipe régionale officielle Swiss Cycling (équipe NWF) est liée contractuellement à Swiss Cycling et est homologuée en tant que tel.
- La personne dirigeante du centre régional d'entraînement est liée de manière hiérarchique directe au responsable de la formation de Swiss Cycling et s'assure de la mise en oeuvre des directives de la fédération nationale. Tout est planifié en accord avec l'entraîneur national.
- Les jeunes sportifs de la relève de chaque région sont réunis au sein de l'équipe. Les sélections des équipes se font sur la base du concept de sélection PISTE de Swiss Cycling.
- Une équipe régionale est réunie au moins 5x par an, que ce soit pour des journées d'entraînement, des camps d'entraînement, des compétitions, des informations, des récupérations ou autre. Les membres de l'équipe sont pris en charge par l'équipe régionale d'entraîneurs selon les mesures décrites plus haut pour un minimum de 50 heures.
- La formation est orientée sur le long terme et sur le développement continu des performances des athlètes. C'est pour cette raison, qu'en parallèle à la discipline spéciale, d'autres disciplines cyclistes ainsi que les aspects de mouvement d'autres sports sont intégrés. Une spécialisation précoce n'entre pas dans le cadre du concept de promotion de la relève de Swiss Cycling (voir Swiss Cycling concept promotion de la relève).
- Chaque équipe régionale incluant ses membres participent à la campagne Swiss Olympic „cool and clean“ et s'engagent dans ce sens.



- Chaque base d'entraînement s'engage à respecter les sept principes de la charte éthique du sport.
- Les équipes régionales s'autofinancent au travers des contributions de sponsors, de J+S NWF, de Swiss Cycling, des contributions d'associations etc.
- Les entraîneurs communiquent au plus tard le 30 Novembre (route, VTT, piste, trial et cycle-balle) la planification pour l'année à venir auprès du coach responsable J+S NWF de Swiss Cycling (selon les indications du NWF de Swiss Olympic). Des données concernant la planification annuelle qui sont remises avec retard ou de manière incorrecte ne seront pas traitées. Le paiement de fonds NWF est immédiatement annulé. Cyclo-cross, cycle-artistique et BMX doivent remettre les formulaires au plus tard au 30 Juin.
- Les entraîneurs remettent au plus tard au 31 Décembre (route, VTT, piste, trial et cycle-balle) le décompte avec le formulaire AWK NG 7 ainsi que l'outil de classement PISTE dûment remplis pour l'année écoulée et ce, auprès du coach J+S NWF en charge de Swiss Cycling (selon les directives NWF de Swiss Olympic). Cyclo-cross, cycle-artistique et BMX doivent remettre les formulaires au plus tard au 30 Juin. Les décomptes qui sont remis avec retard ou de manière incorrecte ne seront pas traités. Le paiement de fonds NWF est immédiatement annulé!
- Le paiement des fonds pour la relève a lieu une fois par an de la part de Swiss Cycling. Ni acompte et ni avances ne sont accordés.

8. Directives pour l'exécution de la promotion de la relève J+S

Niveau de promotion 1

Cours: Plus de 5 entraînements pas semaine soit respectivement 400 heures d'entraînement par an. Le nombre maximum d'entraînements qui doivent être soutenus (nombre d'heures) doit faire l'objet d'une requête et est confirmé ou au mieux corrigé par le groupe de direction J+S-NWF (un nombre maximum de 1200 heures est indemnisé). La taille minimale des groupes est de 3 athlètes.

Niveau de promotion 2

Il s'agit de cours d'équipes régionales choisies (équipes régionales). Entraîneur : cours de base d'entraîneur Swiss Olympic accompli et certifié pour entraîneur de sport de compétition avec certificat fédéral (diplôme BBT) ou une formation d'entraîneur Swiss Olympic équivalente.

Cours: Le nombre maximum d'entraînements à soutenir (nombre d'heures) est décidé par le groupe de direction J+SNWF (un nombre maximum de 1200 heures est indemnisé). Au sein des équipes régionales, un minimum de 5 activités indépendantes (une activité équivaut à un entraînement, à une compétition ou un camp) doivent être proposées par année d'entraînement avec un total minimal de 50 heures. Les bases de soutien d'entraînement proposent au moins 400 heures d'entraînement avec une orientation polycyclée. La taille minimale des groupes est de 3 athlètes. Indemnisation: indemnisation relevée J+S avec un facteur de 2.5.

Niveau de promotion 3

Il s'agit de cours d'équipes nationales de la promotion choisies (équipes nationales NW) qui répondent aux exigences suivantes : athlètes: équipe nationale de la relève (en possession d'une Swiss Olympic Talents Card nationale)

Entraîneur: Entraîneur diplômé I Swiss Olympic (cours de diplôme d'entraîneur I relève ou élite accompli avec succès) ou entraîneur diplômé de sport de compétition (diplôme BBT) ou une formation d'entraîneur Swiss Olympic équivalente en terme de formation d'entraîneur.

Cours: Le nombre maximum d'entraînements à soutenir (nombre d'heures) et décidé par le groupe de direction J+SNWF (un nombre maximum de 1200 heures est indemnisé). Au sein des équipes régionales, un minimum de 5 activités indépendantes (une activité équivaut à un entraînement, à une compétition ou un camp) doivent être exercées par année d'entraînement avec un total minimal de 50



heures. La taille minimale des groupes est de 3 athlètes. Indemnisation: indemnisation envers les niveaux de promotion 1 et 2, indemnité relevée avec un facteur de 4.

Règles valant pour les niveaux de promotion 2 et 3

Si les critères souhaités pour les niveaux de promotion 2 et 3 ne sont pas respectés (par exemple une qualification d'entraîneur insuffisante ou un nombre insuffisant de Swiss Olympic Talents Card), l'indemnisation a lieu sur la base du niveau de promotion dont les critères sont respectés.

Taille maximale des groupes

La règle pour toutes les disciplines sportives individuelles: 3-7 (petit groupe) ou 8-16 (grand groupe). A partir d'un nombre de 17 participants, un entraîneur J+S additionnel avec les qualifications requises doit être engagé.

Règles des 90% et 50%

Un entraîneur doit être présent 90% du temps afin de pouvoir décompter les athlètes sur le niveau de promotion donnée.

Un athlète doit être présent au moins à 50% afin de recevoir des fonds de promotion.